

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 10 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 13 Mars.

M. Dupuy de Lôme a été nommé sénateur par 142 voix contre 140 données à M. Alfred André et 1 à M. Grandperret.

Le centre droit a cru devoir voter pour M. Dupuy de Lôme; nous sommes d'avis qu'il a eu tort. M. Alfred André, par sa situation, par sa fortune, par ses relations, par la modération de ses opinions politiques, devait inspirer toute confiance. Assurément, le parti constitutionnel n'a pas considéré M. Dupuy de Lôme comme un véritable bonapartiste, et il ne s'est même déterminé que par la crainte de voir M. Alfred André ne pas montrer une suffisante fermeté dans certaines questions. Il eût mieux valu, suivant nous, ne pas pousser la défiance à cet excès regrettable.

SÉNAT.

Séance du 9 mars.

Adoption de la proposition de loi de M. Delsol, qui modifie assez profondément, comme on sait, une des parties les plus importantes de notre droit successoral, en augmentant les droits de l'époux survivant sur la succession de son conjoint prédécédé. La discussion a été longue, et la majorité considérable.

Encore l'élection d'Avignon.

Le collège électoral d'Avignon n'a décidément pas de chance. On se rappelle qu'au moment où fut examinée l'élection de M. le comte de Demaine, la commission d'enquête avait, en exagérant peut-être la portée, relevé certains faits qui n'étaient pas d'une correction parfaite et que nous n'avions pas hésité à blâmer au point de vue même de la dignité du suffrage. Il semble que M. Saint-Martin nous réserve bien d'autres surprises.

Nous trouvons, en effet, dans un journal dont les informations sont d'ordinaire sûres et mesurées, une série de faits véritablement incroyables pour qui ne connaît pas le tempérament et les façons de procéder de ces populations méridionales, ardentes à la lutte et âpres au succès. Ces faits, s'ils étaient prouvés, suffiraient du premier coup à faire invalider M. Saint-Martin, et constitueraient pour M. de Demaine la plus éclatante des revanche. On a vu, par exemple, une quinzaine d'individus d'un département voisin passer la Durance et venir voter à Avignon, — non pas dans une, mais dans huit sections, munis de cartes d'électeurs absents, frauduleusement soustraites à la municipalité. A l'Isle-sur-Sorgues, on a, au moment du dépouillement du scrutin, découvert mi-

raculusement au fond de l'Urne, 400 bulletins minuscules, à peu près de la dimension d'un timbre-poste; bien entendu, ces bulletins portaient le nom de M. Saint-Martin. La tactique était d'une simplicité enfantine, et elle fait peu d'honneur au talent de prestidigitateur, comme aux qualités imaginatives de ceux qui l'ont adoptée: autrefois nous avions mieux. Quoiqu'il en soit, les conservateurs ayant, comme on dit vulgairement, découvert le pot aux roses, tentèrent de protester, et comme de juste et de raison ils ont été expulsés de la salle. Il y a également une histoire de liste d'émargement, sur lesquelles on se serait livré, avec le grattoir, à un travail nocturne qui nous promet d'intéressantes révélations.

Tels sont les premiers incidents qui ont été relevés. Nous ne voulons pas nous prononcer encore avant que les partis en présence aient pu donner des explications. Mais ce qui est certain, c'est qu'en ce moment même, dans le département de Vaucluse, M. le préfet de Brancion et M. le procureur général se livrent, chacun de son côté, l'un à une enquête administrative, l'autre à une enquête judiciaire. Il y a là pour la Chambre une belle occasion de faire montre d'une impartialité superbe en décrétant à son tour une nouvelle enquête parlementaire. Les protestations de la première heure, la tournure que prennent les choses, la rendent absolument nécessaire. Nous sommes curieux de savoir quelle sera en cette occurrence la conduite de la majorité républicaine de l'Assemblée.

(Moniteur universel)

INFORMATIONS

La Gazette de France a reçu communication de la résolution suivante, prise par la droite de la Chambre des députés dans sa dernière réunion :

« A l'occasion des paroles que vient de prononcer M. le comte de Chambord, la droite de la Chambre des députés, dans sa dernière réunion, a affirmé de nouveau sa résolution de redoubler d'énergie dans la défense de ses principes religieux et politiques sur le terrain de l'ordre social. »

Les négociations au sujet du renouvellement des traités de commerce continuent. Elles ont été ces jours-ci particulièrement actives avec le gouvernement italien.

Les évêques réunis à Lyon pour l'Université catholique, les 6 et 7 mars sont repartis emportant la certitude que l'œuvre est assurée. Les ressources arrivent en plus grande abondance qu'on n'aurait osé le prévoir.

La fondation de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Lettres a été décidée. Leurs chaires seront ouvertes au début de la nouvelle année scolaire.

L'Université de Lyon, possédant dès lors trois Facultés, aura ainsi son existence légale. Les questions de propriété, de personnalité civile, ont été réglées par décision du conseil des évêques, après audition d'éminents juriconsultes.

Les archevêques et évêques ont nommé, avant de se séparer, un vice-recteur de l'Université et se sont donné rendez-vous pour le 6 novembre prochain.

La commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen des propositions relatives à l'enseignement primaire, après avoir repoussé une motion tendant à traiter à part et au point de vue financier seulement le projet ministériel sur la gratuité facultative, s'est prononcée à l'unanimité pour l'abolition obligatoire de la rétribution scolaire. La commission des réunions publiques a arrêté les bases de la partie de la loi qui se rapporte aux réunions électorales de tout genre.

Les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux auront lieu vraisemblablement dans la seconde quinzaine de juillet, comme le commandent d'ailleurs la loi et le plus simple bon sens. On ne sait, en vérité, comment des esprits sérieux ont pu croire même un instant à la possibilité d'élections anticipées. Comme si on ne devait pas savoir que les conseils généraux, tels qu'ils sont actuellement constitués, doivent se réunir nécessairement pour la session d'avril, et que, cette session terminée, les sénateurs et députés qui font partie en très-grand nombre des assemblées départementales devront revenir à Versailles pour terminer leurs travaux législatifs et notamment pour voter le budget. Personne n'a sans doute supposé que les élections puissent avoir lieu en l'absence d'un si grand nombre d'intéressés, et ce serait s'exposer à faire le désert au Sénat et à la Chambre, si l'on en fixait la date pendant la réunion du parlement. Au mois de juillet, au contraire, le budget sera voté, on peut l'espérer du moins, et la session aura pris fin.

Les sénateurs et les députés pourront donc, sans inconvénients pour les affaires du pays, prendre dans la lutte électorale la part considérable qui leur revient nécessairement.

Chacun des régiments français a son histoire. On vient de publier celle du 2^e zouave, qui a des titres de noblesse assez respectables, si l'on en juge par les quelques lignes suivantes; et qui

compte aujourd'hui plus de vingt-quatre ans d'existence :

Le deuxième régiment de zouaves fut créé par un décret du 13 février 1852. Son premier chef fut le colonel Vinoy, aujourd'hui grand-chancelier de la Légion d'honneur. A peine organisé, le régiment envoya deux bataillons à Laghouat. Vient la guerre de Crimée. Le 2^e zouave prend part à la bataille de l'Alma et son colonel l'héroïque Cler, plante le drapeau sur la tour du Télégraphe. Pendant toute cette rude campagne, le corps s'est couvert de gloire.

Après Magenta, l'aigle du régiment est décoré de la croix de la Légion d'honneur.

Au Mexique, il prend une part glorieuse à la prise de Puebla, entre à Mexico et commence ensuite cette campagne de l'intérieur qui devait le conduire jusqu'aux extrémités du vaste empire.

A Freschwiller, 47 officiers et 1,088 hommes du 2^e zouaves restent sur le champ de bataille; tous les officiers supérieurs, sans exception, sont tués ou blessés. On retrouve ses débris à Sedan, à Coulmiers, dans toute la campagne de France.

Durant la période de dix-neuf années, 5,000 hommes de troupe et plus de 200 de ses officiers sont tombés sur les champs de bataille. Le choléra de 1854, dans la Dobrutschka, le typhus en Crimée, le choléra de 1859, au Maroc, le vomito au Mexique, les fièvres et la dysenterie en Algérie, ont fait en outre de larges vides dans ses rangs.

Mais le 2^e zouaves vit toujours et reste plus que jamais fidèle à ses nobles traditions. On songe malheureusement avec douleur aux résultats de tant de dévouement et de courage. L'Empire n'a fait servir tout ce sang et tout cet héroïsme, qu'au renversement de la puissance française.... à force d'inexpérience et de folie belliqueuse.

L'ex-père Hyacinthe vient d'adresser au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

Paris, 3 mars.

Monsieur le ministre,

Les conférences que je me propose de faire devant se renfermer dans les questions de morale, l'autorisation que j'avais eu l'honneur de vous demander n'est plus nécessaire. De telles conférences restent en effet dans les dispositions de la loi du 6 juin 1868 sur les réunions publiques, et je n'ai plus qu'à user du droit qui appartient à tout citoyen français.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

HYACINTHE LOYSON.

La crise ouvrière n'a pas la gravité et l'intensité que lui prêtent certains journaux dans le but d'en rendre responsable la forme même du gouvernement. De renseignements puisés aux meilleures sources, il résulte que non-seulement le chômage ne tend pas à

gagner nos cantons industriels les plus importants, mais que, dans plusieurs le travail a la plus grande activité.

Les journaux italiens rapportent que Mlle Lionetta Lusignan Comène, fille de feu Léon VII, ex-roi d'Arménie, qui mourut l'année dernière de misère et de faim à l'hôpital Majeur à Milan, s'est fiancée ces jours-ci à un ouvrier marbrier.

ORIENT

Un télégramme de Constantinople donne le résumé d'une dépêche adressée par Savfet-Pacha à tous les représentants de la Porte à l'étranger, dans laquelle le ministre des affaires ottomanes affirme que son gouvernement a la volonté de continuer et de mener à bien l'œuvre de réorganisation qu'il a entreprise. Le programme de ces réformes est si vaste qu'il n'est pas une nation en Europe qui pourrait, quel que fût le degré de son éducation politique et sociale, se vanter de la mener à bien en quelques années. A vrai dire, on pourrait même craindre que l'immensité des projets des ministres du sultan nuise quelque peu à l'application des réformes les plus simples et les plus urgentes. Il est bien évident d'ailleurs que la dépêche de Savfet-Pacha doit être considérée surtout comme une manifestation destinée à être la contre-partie des garanties réclamées par la Conférence.

Et, en vérité, on ne comprend pas bien comment il peut se faire que, paraissant montrer tant de bonne volonté d'un côté, la Porte, si elle est sincère, en ait si peu de l'autre. Les garanties réclamées par les puissances sont, en effet, si peu attentatoires à sa dignité et à son indépendance, et on a mis un soin si scrupuleux à éviter tout ce qui aurait pu froisser sa susceptibilité, qu'il est impossible aux esprits impartiaux de ne pas blâmer l'attitude de la Turquie. Les puissances ont fait, et la Russie la première, toutes les concessions compatibles avec le but qu'elles poursuivaient; la Turquie seule s'est refusée à tout et a rejeté des demandes dont l'extrême modération est le caractère le plus saillant. La Russie a persisté et persiste encore, malgré tout, dans cette ligne de conduite, et on ne saurait trop louer les sentiments qui l'ont inspirée et qui l'ont amenée à tout tenter avant d'avoir recours à une action armée. Le voyage du général Ignatieff est la preuve que ces sentiments ne sont point modifiés, et l'on peut légitimement espérer que l'Angleterre, entre les mains de qui est exclusivement, à l'heure présente, la solution de cette éternelle question, ne sera pas moins désireuse que la Russie d'assurer la paix de l'Europe.

Compositions du 20 février au 3 mars.

Mathématiques élémentaires.
Version latine. — 1 Souques; 2 Desbans.
Mathématiques préparatoires.
Mathématiques. — 1 Mourèze; 2 Pons.
Troisième.
Version grecque. — 1 Delpech; 2 Barbier.
Quatrième
Histoire. — 1 Rossignol; 2 Maratuech.
Cinquième.
Géographie. — 1 Castagné; 2 Fayret.
Sixième.
id. 1 Mercié; 2 Tinel.
Septième.
Calcul. — 1 Rouquié; 2 Bénéch.
Huitième.
Français. — 1 Montal; 2 Darquier.
Enseignement spécial. Deuxième année.
Géographie. — 1 Dajeau; 2 Galtié.
Première année.
Physique. — 1 Bousquet; 2 Raynal.
Année préparatoire.
Géographie. — 1 Combebas; Monbru.
Classe primaire. — Première division.
Récitation. — 1 Denons; 2 Combes.
Deuxième division.
id. 1 Manhiabal; 2 Bénéch, Ernest.
Troisième division.
id. 1 Bris; 2 Bouzerand.
Quatrième division.
id. 1 Pinel; Mendaille.
Le censeur des Études,
T. DURAND.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 3 au 10 mars.

Naissances.
Larroumet (Marie), à Labarre.
Bru (Jeanne), rue Baudus.
Lury (Pierre), à St Henri.
Labro (Joseph), rue Sainte-Barbe.
Tocaven (Laurence-Paule-Germaine).
Fourès (Baptiste), rue Nationale.
Mariages.
Vannucci (Edouard) et Desprat (Marie).
Décès.
Bourdil (Jean), 40 mois, rue Dougne.
Malirat (Lucie), 47 mois, à St-Georges.
Rigal (Jean), prop., 38 ans, rue Rempart.
Rogues (Jean-Baptiste), soldat au 7^e de ligne, 21 ans, Hospice.
Massalou (Pierre), prop., 100 ans, rue Nationale.
Monat (Raymond), 85 ans, rue Feydel.
Pour la chronique locale, A. Layton.

FAITS DIVERS

ARRESTATION DE MOYAUX.

La Gazette des Tribunaux donne les détails suivants sur l'arrestation de Moyaux :

Vendredi matin, à onze heures et demie, Victor Moyaux, qui a su si longtemps déjouer les patientes recherches de la police, a été arrêté dans les circonstances suivantes :

Le sieur Devert, marchand de vin, rue St-Paul, 25, s'adressa au gardien de la paix Migliardi qui était en faction devant le poste St-Paul (quatrième arrondissement), et lui déclara qu'il venait de voir passer devant son établissement un individu qu'il avait reconnu pour être l'assassin de Bagnaux. Il ajouta qu'ayant été employé en même temps que lui à la maison Crespin, il n'avait pas le moindre doute sur son identité. Au même moment, le sieur Devert désigna à l'agent Migliardi ce même individu qui passait sur le quai des Célestins, devant le n° 10, à une soixantaine de mètres environ.

L'individu marchait doucement les mains dans ses poches. Le gardien de la paix arriva derrière lui et le saisissant par le bras, lui dit : « Venez avec moi ! » « Ce n'est pas moi, » s'écria aussitôt Moyaux. « Je ne vous demande pas qui vous êtes, venez avec moi, » répliqua l'agent qui entraîna au poste Moyaux devenu subitement pâle, tremblant et défait. En chemin, le gardien de la paix Robold sur un signe de Migliardi vint se joindre

On lit dans le Soleil qui est souvent très bien informé :

On assure que la Russie réduit maintenant toutes ses demandes à une seule : la nomination d'une commission consultative, composée de délégués des six grandes puissances.

Cette commission fonctionnerait pendant un an à Constantinople, auprès du gouvernement turc, le conseillerait, jugerait de ses efforts pour améliorer la situation des chrétiens, et renseignerait les cabinets européens sur le résultat de ces efforts.

Si ces informations, qui paraissent sérieuses, sont exactes, le maintien de la paix ne dépend plus que d'une légère concession de la Turquie.

On annonce la mort subite de M. Autran, à Marseille. M. Autran, membre de l'Académie française, venait de dicter quelques vers quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, et sa famille eut à peine le temps d'accourir pour recevoir son dernier soupir. Cette perte si inattendue sera vivement ressentie par tous ceux qui connaissent l'homme et le poète. M. Autran était né en 1813, et certes l'on était en droit d'espérer qu'il vivrait assez pour achever l'édition définitive de ses œuvres poétiques. Cinq volumes avaient déjà été publiés; deux restaient encore à paraître, les *Drames et Comédies*, et les *Lettres et Notes de voyage*. Le dévouement affectueux dont l'entourait une femme d'un esprit aussi élevé que délicat trouvera, nous l'espérons, quelque consolation à terminer l'œuvre qui occupa si doucement les dernières années de M. Autran.

On lit dans le Sémaphore de Marseille du 9 mars :

Hier matin, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques de M. Joseph Autran. Ainsi que le défunt en avait exprimé le désir, cette cérémonie a été des plus simples. Sur le cercueil avait été placé l'habit brodé à palmes vertes du regretté académicien, et un piquet d'infanterie rendait les honneurs militaires.

Dans le cortège, nous avons remarqué M. Doniol, préfet des Bouches-du-Rhône; M. Maglione maire de Marseille; M. Autran, président du tribunal civil; plusieurs membres de l'Académie de Marseille; M. Autran, commissaire général de la marine; des représentants de la presse locale, et un grand nombre d'amis et d'admirateurs de l'auteur de la *Fille d'Eschile*.

Le convoi s'est rendu à l'église Saint-Victor, où a été célébrée une grand messe de Requiem. Le cortège a ensuite pris la route du cimetière Saint Pierre. Le cercueil a été placé provisoirement dans le dépositaire du cimetière, en attendant que les restes soient inhumés dans la propriété de la Malle, d'après les dernières volontés de M. Autran.

La famille n'a cessé, hier et avant-hier, de recevoir de touchants témoignages de sympathie et de regrets. Parmi les télégrammes reçus dès le premier moment, on cite ceux de M. le duc d'Aumale, de M. Thiers, de M. Mignet, de M. de Laprade, de M. Alexandre Dumas, de M. Camille Doucet.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par décret du 10 mars :

M. Maurice Fabre, conseiller de préfecture du département du Lot, a été nommé conseiller de préfecture du département du Jura, en remplacement de M. Desmartis, démissionnaire.

M. Chenest, licencié en droit, a été nommé conseiller à la préfecture du

département du Lot, en remplacement de M. Maurice Favre, nommé conseiller de préfecture du département du Jura.

Examens pour le brevet de capacité

PREMIÈRE SESSION DE 1877.

Aspirantes, lundi, 8 mars.

Inscrites : 48 ; — Présentes : 46 ; — Brevetées : 14.

MM^{les} Mercié (mention bien). — Combes et Gracieux (ex-æquo, mention bien). — Molinier. — Delbouys. — Bert. — Clavières. — Bedrone. — Puel. — Lachèze. — Brunet. — Libet. — Corso. — Blatte.

Aspirants : Lundi, 12 mars.

Inscrits : 40 ; présents : 40 ; brevets : 5.

MM. Robert. — Martial. — Buffard. — Salvat. — Vernet. — Grat.

Les épreuves du brevet facultatif auront lieu, le vendredi, 16 mars. — 11 candidats sont inscrits.

Conformément à un arrêté récent de M. Waddington, un atelier central de photographie va être créé au ministère de l'instruction publique pour reproduire les documents, manuscrits, intéressants l'histoire de France, qui existent dans les collections publiques.

D'après l'avis émis par le conseil de santé des armées, les médecins militaires des corps de troupe ont été invités à se conformer aux prescriptions de la note ministérielle du 1^{er} mars 1866, relative aux vaccinations et revaccinations dans l'armée.

L'Univers publie un bref pontifical qui annonce au monde chrétien une indulgence plénière à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'épiscopat de Pie IX.

Dans sa séance de mercredi, le conseil municipal de Périgueux a voté, sur les fonds municipaux, une somme de deux mille francs pour les ouvriers lyonnais.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Manufactures de l'Etat.

Les anciens militaires âgés de moins de 30 ans, ayant été sous-officiers et comptant de 5 à 7 ans de services, qui désireraient être employés dans le service de la culture du Tabac en qualité de commis de surveillance, sont prévenus qu'ils doivent se faire inscrire avant le 15 avril prochain, chez le Directeur des Tabacs du département ou l'Entreposeur du Magasin le plus rapproché de leur résidence, qui les renseignera sur la position qui pourrait leur être faite dans l'Administration et sur les pièces à fournir à l'appui de la demande d'inscription.

Ceux qui compteraient plus de sept années de services militaires pourraient être admis exceptionnellement jusqu'à l'âge de 34 ans.

Les postulants qui seront reconnus en situation de pouvoir concourir devront être rendus, le 30 avril à 8 heures du matin, au Magasin de Tabacs en feuilles à Cahors, où aura lieu l'examen définitif.

Les Sous-Officiers.

Au moment où le Parlement recherche plus activement que jamais les moyens de retenir sous les drapeaux les sous-officiers qui sont indispensables à la bonne et solide constitution de l'armée, il n'est pas sans intérêt de constater les résultats des mesures précédemment prises par le législateur pour atteindre ce but.

La loi du 24 juillet 1873 dispose notamment que les sous-officiers qui

passeront douze ans sous les drapeaux dans l'armée active, dont quatre avec le grade de sous-officier, auront le droit exclusif d'obtenir certains emplois civils et militaires spécialement désignés.

A cet effet, les divers départements ministériels desquels dépendent ces emplois, transmettent tous les mois au ministre de la guerre la liste de toutes les vacances qui se sont produites dans le mois précédent, et indiquent les places réservées aux sous-officiers.

Une commission supérieure, nommée par décret du Président de la République, dresse ensuite la liste des sous-officiers auxquels, d'après leur classement, les emplois doivent être attribués.

Cette liste, notifiée par le ministre de la guerre aux diverses administrations publiques, impose à celles-ci l'obligation absolue, ainsi que cela a été d'ailleurs formellement reconnu par la section de la guerre, des finances et de la marine du conseil d'Etat, de nommer les candidats au fur et à mesure des vacances et suivant leur numéro de classement.

Cependant, malgré toutes ces garanties, toutes ces déclarations solennelles, l'opinion publique avait paru croire que, par suite de certaines difficultés pratiques, la loi ne serait pas sérieusement appliquée.

Fort heureusement, il n'en est rien, et nous tenons à le démontrer par des chiffres, afin que cette vérité se répande dans l'armée et soit reconnue de tous.

Seize mois à peine se sont écoulés depuis la modification de la première liste de classement, et déjà deux cent vingt et un sous-officiers classés par la commission ont été nommés aux emplois qu'ils avaient eux-mêmes désignés.

Dix-neuf ont été nommés percepteurs; vingt-quatre, garde-forêts; quarante-deux, surveillants de justice militaire; trente-cinq, portiers-consignes ou caserniers; cinq, receveurs des postes de départements; cinq, facteurs à Paris; deux, surveillants du tribunal de commerce de la Seine; neuf, gardiens des promenades de Paris; quatorze, gardiens de bureau; vingt-deux, commis ou expéditionnaires dans les administrations centrales, etc.

Tous ces chiffres sont officiels, et nous les empruntons à un remarquable et intéressant rapport, récemment adressé au ministre de la guerre par M. Goussard, président de section au Conseil d'Etat, qui dirige les travaux de la commission chargée du classement des sous-officiers pour les emplois civils.

Un passage de ce rapport nous a surtout frappés. Les emplois des régies financières peuvent fournir à eux seuls annuellement plus de treize cents vacances, et six demandes seulement se sont produites, évidemment parce que les dispositions favorables à la loi du 24 juillet 1873 ne sont pas suffisamment connues.

En signalant de pareils faits, nous croyons accomplir un devoir patriotique. Il importe en effet que nos sous-officiers demeurent bien convaincus que la loi de 1873 ne reste pas à l'état de lettre morte et que le gouvernement tient à honneur de remplir loyalement les promesses qu'il a faites, en assurant l'existence de ceux de nos braves sous-officiers qui n'auront pas hésité à consacrer leur intelligence et les forces vives de leur jeunesse à la réorganisation de l'armée et au relèvement du pays.

(Journal des Débats.)

Décidément l'hiver, qui se trouvait en retard, veut faire acte de présence, avant que soit arrivé le tour officiel du printemps, qui ne se gênait pas pour

empiéter sur ses droits, chose que son voisin, de nature peu endurante, pourrait bien lui faire payer. Les deux dernières nuits, il a gelé vivement. Les pois fleuris et les arbres fruitiers hâtifs, tels qu'abricotiers, amandiers, et certains cerisiers et pêchers, voire même quelques poiriers ont dû perdre toute espèce de production cette année, dans beaucoup d'endroits. C'est fâcheux, mais cela vaut mieux que si le beau temps avait décidé les lozernes, trèfles, farouches, et surtout la vigne, à les imiter.

Le mois de Mars.

Le mois de mars est, comme chacun le sait, le plus redouté des cultivateurs. C'est que les influences climatiques de ces divers jours ont un grand poids sur l'avenir des récoltes. Cette année, par exemple, la campagne agricole a bien débuté, les semences ont été faites par un temps favorable; en ce moment, les récoltes en terre ont un aspect splendide; nous n'avons point eu de froid; les blés sont déjà hauts; mais qui nous dit que pendant le mois de mars il ne viendra pas de fortes gelées qui détruiront les espérances des cultivateurs? Quand l'hiver est doux, nous entendons les paysans dire, en regardant au mois de février la végétation trop hâtive de leurs arbres et de leurs récoltes : « Nous aurons une bonne année. » Malheureusement les mauvais temps tardifs surviennent et en quelques heures détruisent parfois les bénéfices qu'on s'attendait à l'avance. N'est-ce pas l'occasion de dire : « Ne vendez pas la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre. » Puisque nous venons de citer un dicton, qu'on nous permette de reproduire ici quelques-uns des proverbes agricoles pour le mois de mars.

L'on prétend que lorsqu'il pleut le 1^{er} mars, c'est mauvais signe :

Quand il pleut pour la Saint-Aubin, Il n'y a ni paille ni vin.

Dans certaines contrées on ajoute : ni toin, ni lin. Remarquons que pour le lin tous les proverbes ne sont pas d'accord :

Quand mars mouillé sera, Bien du lin se récoltera.

Pour les autres récoltes l'abondance de pluie est fort nuisible :

Poussière de mars, poussière d'or.

Dans d'autres contrées :

— Mars sec et beau Remplit cave et tonneaux.
— Mars sec, c'est du blé partout.
Mars en pluie ravage tout.
— Mars pluvieux, An disetteux.
— Pluie de mars No vaut pas pisse de renard.

Si la pluie est à craindre, il n'en est pas de même de la neige :

La neige de mars c'est du fumier, Qui remplit fenil et grenier.

En effet, à cette époque, la neige détruit une grande quantité d'insectes, de plus elle arrête la végétation et échauffe la terre.

Les orages pendant ce mois sont de mauvais augure :

Quand il tonne en mars, Le fermier enrage.

Mais le vigneron se réjouit :

Quand en mars beaucoup il tonne, Apprête cercles et tonnes.
— Soit au commencement, soit à la fin, Mars montrera son venin.

Le venin de mars, c'est la gelée.

Autant de brouillards en mars, Autant de gelées en avril.

Ce proverbe n'est pas toujours exact, tant s'en faut.

Finissons par un dicton hygiénique, qui a cours dans les Charentes :

« Le cultivateur aime mieux rencontrer un loup en son chemin, que sa femme nu-bras au mois de mars. »

M. MALÉ.

dre à lui pour lui prêter main-forte au besoin.

Au poste, le prisonnier déclara se nommer Victor Moyaux, né à Hyères, sans domicile. « Je m'étais cependant bien promis, ajouta-t-il, d'envoyer une balle dans la tête de celui qui me mettrait le premier la main dessus; mais, toute réflexion faite, ça ne m'aurait avancé à rien. »

On a trouvé sur lui un revolver à six coups chargé, dix cartouches, une photographie de femme, une photographie de son frère, deux lettres, dont l'une adressée à sa femme, un foulard, deux paires de gants, deux mouchoirs et une serviette marqués M.-M., une blouse bleue, une poche de toile contenant des crayons, une corde, une brosse, du cirage, et enfin deux paquets de viande crue de mauvaise qualité que cet homme achetait pour manger telle quelle, dans la crainte de se faire reconnaître sans doute en entrant dans un établissement quelconque.

Moyaux a été transféré sur l'heure au service de sûreté, puis conduit devant M. le juge d'instruction Prinnet, qui lui a fait subir séance tenante un interrogatoire. L'inculpé a tout avoué. Il a dû ensuite être photographié et conduit à la Morgue pour y être confronté avec le cadavre de sa fille. Après ces diverses opérations, il sera envoyé à Mazas sous mandat de dépôt.

Moyaux, bien qu'extrêmement abattu à la suite de son arrestation, n'a pas tardé, paraît-il, à reprendre contenance. Il a fait ses aveux avec calme. Ses vêtements et son visage portent les traces de l'existence qu'il a dû mener depuis le jour de son crime. Il n'avait plus sur lui qu'une somme de 1 fr. 30 c.

Dans l'après-midi, Moyaux a été conduit à la Morgue pour y être mis en présence du cadavre de sa petite fille. La pauvre enfant a été habilement embaumée.

Lorsque l'accusé fut mis en présence du corps de sa fille, il eut un moment de défaillance et il laissa échapper quelques mots entrecoupés, par lesquels il avouait que c'était lui qui l'avait tuée, parce qu'il haïssait sa mère.

Moyaux était dominé par l'idée fixe de tuer sa femme. Il était décidé à en finir avec la vie; mais auparavant il voulait donner la mort à sa femme. C'est pour cela qu'il était resté à Paris, cherchant l'endroit où sa femme s'était réfugiée.

Le roi d'Araucanie n'est pas mort. La santé d'Orélie-Antoine, au con-

traire, est en voie d'amélioration. Les journaux de la Gironde annoncent qu'il a reçu à l'hôpital de Bordeaux, la visite de S. Em. le cardinal Donnet et des avoués de la ville.

La prétendue nouvelle de sa mort avait été donnée par un mystificateur aux journaux de Paris.

Le *Moniteur universel* raconte la façon dont M. de Tonneins devint roi des Araucaniens :

Après avoir terminé ses études au collège de Paris, M. de Tonneins fut nommé avoué près le tribunal de cette ville; mais, dès 1855 il renonça à ses fonctions ministérielles et se mettait en route pour le Chili, dont le président était alors son débiteur.

On raconte que ce dernier, à cette époque dans une situation financière assez difficile, offrit en paiement à son avoué le royaume d'Araucanie.

Cette proposition était au moins dérisoire, le Chili n'ayant aucune autorité sur le pays que son président octroyait avec tant de générosité à l'un de ses propres créanciers. M. de Tonneins, toutefois, accepta et quitta Santiago sans plus tarder, pour aller prendre possession de ses Etats.

L'accueil qu'on lui fit ne fut pas précisément enthousiaste. Les Araucans, ayant vécu fort bien en sauvages jusqu'alors, comprirent difficilement ou plutôt ne comprirent point la nécessité de placer un chef étranger à la tête de leur gouvernement. Ah! si on leur avait envoyé l'ex-avoué de Périgueux comme gibier, voire même comme poisson... Mais non, le blanc n'entendait nullement se faire manger — à aucune sauce.

Malgré les difficultés, — dont on s'imagine facilement la nature, — que rencontra cet étrange héros, il parvint à éviter le bûcher. En moins d'un mois il avait réussi. — quel prodige! — à ne plus exciter l'appétit de ses sujets.

Les caciques, au contraire, l'admirent à leur table, l'accueillaient dans leurs rangs lorsqu'ils partaient pour quelque expédition, lui faisaient fête, le trouvaient *drôle*. Les relations étant ainsi engagées, M. de Tonneins put bientôt expliquer le but de son voyage, développer ses projets, exposer ses idées, et — chose singulière! — les Araucans, rangés en cercle autour de lui, agitèrent leur tête parée de plumes, en signe d'affirmation, chaque fois qu'il formula une nouvelle ambition.

Ils en arrivèrent — pareils aux grenouilles de la fable — à demander

que tu as eu le courage d'associer à la mienne!

Le jeune homme exprimait en ces termes son ardente passion. Béatrix, levait ses yeux vers son époux, mais fatiguée par toutes ses récentes émotions, elle ne saisissait pas la signification de toutes ces paroles affectueuses, elle n'en comprenait que le sens général. Les discours d'Ottorino faisaient sur elle l'effet que produit sur une personne encore assoupie le son d'une douce mélodie.

Elle se croyait, comme elle le dit plus tard, sous l'influence d'un songe.

Arrivés à Gallarate, ils descendirent dans une hôtellerie pour s'y reposer quelques heures. Voilà que tout à coup un courrier demanda à parler à Ottorino et lui remit une lettre.

Le jeune homme l'ouvrit et fut fort étonné en voyant la signature de Marco. Arrivé de Lucques, lui disait-il, en toute hâte et en secret, il l'attendait sur le champ à Castel Seprio pour conférer avec lui sur des sujets de la plus haute importance. Il reconnaissait ses torts envers son neveu, et voulait les réparer au plus tôt.

Ottorino fut bouleversé par cette lecture. Cet incident dérangeait tous ses plans d'avenir et remettait tout en question. Il ne s'était résolu à quitter l'Italie

un roi.

L'ancien avoué de Périgueux fut naturellement choisi et proclamé sous le nom d'Orélie-Antoine 1^{er}.

A partir de cette souveraineté, ce fut contre les Chiliens qu'eut à lutter le nouveau roi, assez imprudent pour leur avoir déclaré la guerre. Pris par un parti de cavaliers, dans la plaine de *los Perals*, il fut garrotté, emmené, et finalement jeté en prison. Rendu à son pays, grâce à l'intervention du gouvernement français, on vit paraître en police correctionnelle Sa Majesté déchuë, pour avoir refusé de payer un billet souscrit par Elle. Enfin, il reprit la mer, il y a quelques temps, pour essayer de regagner son trône :

Au mois d'avril de l'année 1874, l'ex-avoué reprit une dernière fois le chemin de ses Etats. Il arriva à Buenos-Ayres, sous le nom de Jean Prat, et il allait gagner l'Araucanie lorsque les Chiliens, ses ennemis implacables, lui firent reprendre la route de Périgueux.

C'est en débarquant à Bordeaux qu'il fut atteint d'une maladie grave.

Un terrible malheur est venu frapper, dernièrement, une famille qui porte l'un des plus grands noms de la noblesse française.

Mme la duchesse de Montmorency se déshabillait dans sa chambre, en rentrant du bal, devant la cheminée, quand tout à coup le feu prit à ses vêtements et ne put être éteint, malgré tous les efforts de sa femme de chambre.

Elle est morte quelques heures après, au milieu d'affreuses souffrances.

La duchesse de Montmorency était mariée depuis quelques années seulement et laisse une petite fille.

La statistique commet souvent des indiscretions bien désolantes.

C'est ainsi qu'il résulte d'un document officiel que, pendant l'année 1876, 208,277 personnes, dont 49,683 femmes, ont été arrêtées pour cause d'ivresse en Angleterre. 180,650 d'entre elles ont été condamnées à diverses peines.

Suites de l'affaire Godefroy. — M. Claye, dit le *Temps*, intente contre sa femme une demande en séparation de corps, basée sur les révélations faites à l'audience par M. le président Vaney et sur les lettres lues par ce dernier.

qu'en désespoir de cause. Il avait toujours dans son cœur un secret désir, une confuse et lointaine espérance de rentrer en grâce auprès de Marco. Sa colère était comme celle d'un amant, ardente et fièvre, mais prête à s'apaiser à la moindre avance.

Il croyait n'avoir déçu à Marco par son refus d'épouser la fille du Ruscone; cette raison ne justifiait pas la haine mortelle que son oncle lui avait témoignée, mais il l'attribuait encore à quelques méchants propos et il était certain que Marco ouvrirait un jour les yeux et lui rendrait son ancienne amitié.

Et dire que c'était Marco qui faisait les premiers pas, qui s'excusait, qui lui tendait la main; cet homme si altier, si dédaigneux, si grand qu'il révérait et aimait, même malgré lui, même quand l'offense qu'il en avait reçue était encore récente, et que sa rage et sa honte n'étaient en rien calmées par les regrets de l'offenseur.

— Il me faut aller maintenant à Castelletto, dit Ottorino au courrier, tu diras à celui qui t'a envoyé qu'avant ce soir je serai à Seprio.

— Oh! venez de suite, répliqua le courrier, le gouverneur me l'a bien recommandé, et j'ai déjà perdu beaucoup

Mme Claye s'est éloignée du domicile conjugal; on ne sait où elle s'est retirée.

Mme Godefroy reste près de son père, avec les enfants. Ces derniers croient toujours que Godefroy est en voyage, comme on le leur a dit.

Quant au condamné, il est maintenant à la Roquette, où il a dû revêtir le costume des détenus.

Depuis quelques jours, les journaux radicaux font le plus de bruit possible d'un fait dont il trouve le récit dans les feuilles antichrétiennes d'Italie. Avant de raconter qu'un prêtre avait croisé un jeune enfant confié à ses soins, ils n'ont pas eu soin de s'assurer si une telle monstruosité s'était réellement produite. Il suffisait qu'un ecclésiastique fût accusé d'un crime pour qu'on acceptât le récit comme parfaitement authentique. La *Perseveranza*, qui avait reproduit le récit, narré d'abord par le *Journal de Naples*, a été obligée d'insérer un démenti formel, signé par le maire de Capoue, où, disait-on, avait été commis le crime. D'autres journaux italiens, le *Corriere della Serra* et l'*Osservatore cattolico* ont de leur côté prouvé l'inanité de l'accusation. C'est en vain qu'on chercherait dans les journaux radicaux, nous ne dirons pas l'expression d'un regret — ce serait trop leur demander — de s'être laissé abuser, mais simplement l'aveu que leur accusation était erronée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 12 mars, soir.

Le général Ignatieff a eu hier avec M. Thiers une conférence qui a duré près de deux heures.

A la Chambre M. Girerd monte à la tribune et dépose son rapport sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac. Immédiatement des cris s'élèvent : lisez, lisez. — Non, non; mais M. Girerd quitte la tribune sans lire son rapport, et M. Grévy annonce que le rapport sera imprimé et distribué, puis ajoute qu'il sera mis à l'ordre du jour de la séance de vendredi.

Par décret en date du 10 mars, est nommé :

Premier président de la cour de cassation M. Mercier, président de chambre à la même cour, en remplacement de Devienne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

de temps à vous chercher là-bas.

— Et comment as-tu pu penser que j'étais ici?

— J'ai su par un palefrenier du comte de Balzo que vous vous étiez dirigé de ce côté; je vous ai suivi et n'ai pu vous rejoindre qu'à présent.

— Et qui t'a remis cette lettre?

— Le gouverneur de Seprio, hier soir. Il nous est arrivé un gentilhomme, et aussitôt on a expédié cinq ou six courriers de divers côtés.

— Connais-tu ce gentilhomme?

— Non, car je suis étranger, mais, aux honneurs qu'on lui rend, ce doit être un grand personnage. C'est un homme de haute taille, entre deux âges, d'une physionomie agréable. Et lui fit le portrait de Marco.

Ottorino pensa que tout retard serait non seulement impoli, mais inexcusable, vu la gravité des intérêts qui se trouvaient en jeu. Il résolut d'aller d'une traite à Seprio et de revenir prendre Béatrix.

Pour se rendre à Castel Seprio, il ne lui fallait qu'une demi-heure. Il ne mettrait pas plus de temps à aller et revenir qu'il n'en fallait pour se reposer à Gallarate.

Il dit au courrier d'attendre, et alla tout joyeux faire part à Béatrix de ces événements.

Quoique l'ensemble des nouvelles d'Orient continue à être pacifique, il faut cependant constater qu'il reste encore quelques ombres sur la situation. Ainsi les derniers télégrammes de Constantinople annoncent que les délégués Monténégrins persistent dans leurs demandes primitives, notamment en ce qui concerne l'agrandissement de territoire, Niksich et le port de Spizza et que le conseil des ministres ottomans qui en a délibéré hier aurait repoussé ces deux dernières prétentions. Un télégramme va même jusqu'à dire qu'on considère l'entente comme douteuse.

Un journal anglais assure qu'un certain mécontentement s'est manifesté à Constantinople de ce que la paix avec la Serbie a été conclue sans l'intervention du Parlement.

Un autre journal anglais a reçu de Belgrade la nouvelle que la Russie pousserait ses préparatifs de guerre avec la plus grande activité et qu'au 15 mars elle aurait un million d'hommes sous les armes.

Rome, 11 mars.

Un comité a été organisé à Rome pour régler la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris.

Lisbonne, 12 mars.

Le gouvernement portugais a demandé aux Cortès un crédit de 300,000 fr. pour la participation du Portugal à l'Exposition de Paris.

Bourse de Paris

Cours du 13 Mars.

Rente 3 p. %..... 73.75
— 4 1/2 p. %..... 102.75
— 5 p. %..... 107.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 12 mars	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.536 25	3.330 »
Crédit foncier....	395 »	597 50
Orléans-Actions...	1.100 »	1.100 »
Orléans-Obligations.	338 50	337 50
Suez.....	683 75	687 50
Italien 5 %.....	72 60	72 80

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

— C'est Marco! dit-elle épouvantée, c'est Marco qui vous fait appeler. Oh! n'y allez pas, Ottorino, fuyons cet homme, conduisez-moi à Castelletto.

— Mais il n'est plus le même, te dis-je, tu vois bien qu'il me fait des excuses et veut réparer le mal qu'il m'a fait.

— Non, non, n'y allez pas! je vous le répète, fuyons cet homme, fuyons tant qu'il nous en reste le temps.

— Ecoute, chère amie, dit Ottorino en lui prenant la main, cette crainte et cette horreur ne sont pas raisonnables, car enfin, entre toi et lui, il n'y a jamais eu que des rapports les plus courtois. N'est-ce pas lui qui sur tes instances et les prières de ton père a donné la vie à Lupo?

Au souvenir de cette nuit terrible dont l'image se dressait toujours devant elle, Béatrix ne put retenir un mouvement d'effroi, et mettant une main sur le bras de son époux : Ah! Ottorino! s'écria-t-elle, vous ne savez pas tout?

— Quoi donc! répondit-il avec un geste d'étonnement, toi aussi, tu l'as reconnu? Je croyais... Oui, c'est vrai, c'est Marco qui m'a renversé dans le tournoi, mais tu ne sais pas que si je vis encore, je le dois à sa générosité.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

13 mars 1877. (98)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIII.

(Suite.)

— Te souviens-tu, ma douce vie, de ces heures que nous avons passées ensemble sur le rocher de Morcata? Assise entre ton père et moi, tu m'abandonnais la main que je pressais dans les miennes... C'est alors que l'espérance de te posséder un jour entra dans mon cœur; que de contrariétés, que d'épreuves depuis lors! mais maintenant tu m'appartiens, tu m'appartiens pour toujours. Que ces mots sont doux à prononcer! tu es mon seul bien, aussi avec quelle fidélité et quel amour vais-je te consacrer ma vie, et rendre moins dure cette destinée

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, une nouvelle édition de l'ouvrage qui a consacré la renommée de M. Paul de Molènes, les *Commentaires d'un Soldat*. Une remarquable préface de M. Paul de Saint-Victor, ajoute un grand intérêt à ce volume d'une originalité si virile, écrit par un poète qui observait et jugeait la guerre avec les yeux d'un artiste et avec le cœur d'un soldat.

L'influence des saisons sur nos esprits, sur nos dispositions d'humeur, sur nos déterminations; les changements et les merveilles opérés dans la nature après chacune des quatre grandes modifications de l'année, tels sont les mystères que nous décrit avec une plume brillante, M. Ernest Feydeau, dans son livre remarquable qui a pour titre : les *Quatre Saisons*, et dont une nouvelle édition vient d'être mise en vente chez Calmann Lévy.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison,

Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de la TARENTAISE

PROPRIÉTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX DE BRIDES-LES-BAINS et DE SALINS-MOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : UN MILLION de francs
Siège social, 3, rue de PROVENCE, Paris : Succursale à MOUTIERS (Savoie)

EMISSION DE 2,600 Obligations hypothécaires de 400 francs Remboursables au pair en 40 années par voie des tirages au sort qui s'effec-

tuent le 29 décembre de chaque année et rapportant un intérêt annuel de 18 francs payables par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet.

PRIX D'ÉMISSION : 290 FRANCS
ON VERSE :
En souscrivant .. 40 fr.
A la répartition .. 50
Au 15 Avril 100
Au 15 Mai 100
TOTAL 290 fr.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LA TARENTAISE est propriétaire des Etablissements thermaux de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers, des mines de Pesey et de Macot, et des usines et forces hydrauliques d'Albertville; elle est concessionnaire du chemin de fer de Moutiers à Albertville (Savoie), doté d'une subvention de 62,000 fr. par kilomètre. Les Eaux de Brides et de Salins-Moutiers sont les plus riches des Eaux minéro-thermales connues. Leurs propriétés curatives sont égales à celles des sources les plus renommées de l'étranger.

Les Obligations sont garanties par une inscription hypothécaire de premier rang prise au bénéfice de tous les Souscripteurs d'Obligations par le ministère de M^e Collin, notaire à Moutiers, lequel a rempli toutes les formalités nécessaires pour assurer le gage des Obligataires. Cette hypothèque frappera les Propriétés actuelles de la Société, représentant une somme plus que double de la somme empruntée, ainsi que toutes les acquisitions, améliorations et constructions nouvelles, auxquelles sera employé le produit des Obligations.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE les Mercredi 14 et Jeudi 15 Mars 1877 A PARIS, au Comptoir de la PRESSE FINANCIÈRE RUE DE LA GRANGE-BATELIÈRE, 1 et dans ses Succursales :

- à LYON 14, rue de la Bourse;
- à NANTES 4, rue Scribe;
- à ORLÉANS 30, r. Jeanne-d'Arc;
- à ROUEN 81, r. de la République;
- à MANS 10, r. Courthardy;
- à CLERMONT-FERRAND 6, rue de l'Écu;
- à ALENÇON 48, Grande-Rue;

à BLOIS, à l'agence financière 16, rue du Mail.
On peut souscrire dès à présent par correspondance

Tous les coupons à échéance du mois d'AVRIL sont reçus en paiement sans commission

Nous insérons avec plaisir le rapport suivant : — Je certifie que de tous les systèmes de biberons expérimentés par moi, et sur mes propres enfants, je reconnais que c'est le *Biberon Robert* qui m'a donné les meilleurs résultats. Par lui est remplacé parfaitement la succion naturelle. Je puis donc en recommander l'usage aux mères de famille et en toute confiance.

ZABÉ,
Docteur en médecine de la Faculté de Paris
Boulevard de Sébastopol, 66.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc., S'adresser au bureau du Journal.

DÉPARTEMENT DU LOT

OCTROI DE MONTCUQ

Il sera procédé le Dimanche, dix-huit mars prochain, à deux heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Montcuq, par le Maire de cette commune, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la ville de Montcuq, pour deux années et neuf mois qui commenceront le 1^{er} avril 1877 et finiront le 31 décembre 1879. — Les droits sont établis sur les bœufs, vaches, veaux génisses, moutons, brebis, agneaux de lait, porcs, viandes dépecées ou salées.

La première mise à prix est fixée à 2,200 francs par an, en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous

peine de résiliation du bail sans indemnité et de tous dommages intérêts être adjudicataire ni associé de l'adjudicataire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif. Le cahiers des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait à Montcuq, le vingt-sept janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Maire de Montcuq,

L. IRISSOU.

Vu et approuvée :

A Cahors, le vingt-six février mil huit cent soixante dix-sept.

Pour le Préfet du Lot,

Le Secrétaire général, f. f. CAVIOLE.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^o, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an 100 fr.	Un an 115 fr.
Six mois 50 fr.	Six mois 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de celles des Intestins et du Foie, des Darts, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris 3 fr.
id. pour les Départements... 4 fr.

PHTHISIE BRONCHITE REUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT CAPSULES de GOUDRON
(Liquore concentrée et titrée) de GUYOT
2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(7^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions. Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte. Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et Départements 3 FR. PAR AN

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau PORTEFEUILLE FINANCIER avec un *Traité de Bourse* de 200 pages.

Aux Entrepreneurs

A VENDRE DANS TOULOUSE 118,200 mètres de terrain à bâtir d'un seul tenant, propre à toute industrie, cité et percé par 3 rues éclairées au gaz.

Il a été choisi après enquête pour être acheté par une des plus grandes administrations de France. Affaire à traiter de suite sur laquelle on pourra doubler son capital. Prix en bloc, 5 fr. le mètre dont tiers comptant. *Détail facile.* Ecrire à M. Balancy, officier en retraite, rue St-Etienne, 9, Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudé se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors. PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ. FAIT DES COQUES Tous les Dimanches.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.